

Image not found or type unknown



Main d'oeuvre gratuite = travail dissimulé ?

Par **Alex69**, le **16/12/2013** à **13:45**

Bonjour,

Mon projet est d'ouvrir une entreprise, je souhaiterai acquérir les notions de base dans le domaine que je vise et pour cela je souhaiterai travailler avec un ami dans son entreprise . Il ne peut pas se permettre de prendre de salarié (même temporairement) donc ne pourrai assumer mon embauche.

Je voudrai savoir s'il est possible de travailler à titre gracieux, pendant une période déterminée, pour un tiers (non parenté), sans risques de tomber dans le travail dissimulé !

Merci

Par **P.M.**, le **16/12/2013** à **14:22**

Bonjour,,

Ce n'est normalement pas possible...